



COMMUNE DE FAOUG

Faug, le 31 janvier 2022

N/Réf : LP/cv

PREAVIS MUNICIPAL No 02 / 2022

Au conseil communal,

Réfection du bloc locatif communal – Rte de Salavaux 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE :

La commune est propriétaire d'un bloc locatif communal situé sur la parcelle RF no 8. Ce bâtiment de 6 appartements de 4 pièces a été construit en 1989. Depuis, il a fait l'objet de certains travaux, comme le raccordement au chauffage communal à copeaux de bois en 2011, le remplacement des fenêtres en 2013 (cadre en PVC et triple vitrage) et l'isolation de la toiture en 2014.

La Municipalité, dans un souci d'améliorer la qualité énergétique du bâtiment et se basant sur le rapport de conseil CECB établi en avril 2021 par un spécialiste, a souhaité effectuer les travaux d'améliorations supplémentaires suivants :

- Réfection de la toiture plate du couvert à voitures, réfection de l'étanchéité ;
- Pose d'une isolation périphérique d'une épaisseur de 140 mm sur les façades ;
- Remplacement des stores des fenêtres et stores des balcons ;
- Remplacement des fenêtre rampantes (VELUX) ;
- Remplacement de certains appareils, tel que le séchoir à linge et les ventilations des WC et des cuisines ;
- Pose de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques

De tous les travaux suggérés, seule la réalisation d'une ventilation à flux croisés ne pourra pas être créée. En effet, la configuration du bâtiment ne permet pas d'effectuer ces travaux.



COMMUNE DE FAOUG

Faug, le 31 janvier 2022

N/Réf : LP/cv

COUTS DES TRAVAUX :

Intitulé	Description	Montant
Frais secondaires, taxes:	Assurance construction Géomètre et TVA	CHF 54 349,86
Travaux préparatoires:	Expertise amiante et honoraires géomètre	CHF 2 180,00
Bâtiments	Coût de construction approximatif du gros œuvre, Honoraires Architecte ~15% (m3sia), Honoraires ingénieur technique, Honoraires ingénieur thermicien	CHF 372 980,00
Équipements d'Exploitation	Installation machine à sécher	CHF 5 000,00
Aménagements extérieurs:	Estimation	CHF 5 000,00
Divers et imprévus:	Env. 10 %	CHF 40 000,00
Total		CHF 479'509,86
Arondi		CHF 480'000,--
./ . subvention cantonale		CHF 78'000,--
Coût total		CHF 402'000,--

SUBVENTION CANTONALE :

La réalisation du CECB permet l'obtention d'une subvention cantonale. Plus l'amélioration énergétique est élevée, plus la subvention augmente. Cette subvention est estimée à Fr. 78'000.--, selon le calcul de l'ingénieur qui a établi le CECB.

CALENDRIER DES TRAVAUX :

Mars 2022 présentation du préavis au conseil communal
Mars 2022 réalisation d'une enquête publique
Mai 2022 attribution des mandats aux entreprises
Juin 2022 début des travaux



COMMUNE DE FAOUG

Faug, le 31 janvier 2022

N/Réf : LP/cv

CONCLUSIONS :

En conclusion

- Vu le préavis 02/2022
- Oui le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

la Municipalité sollicite du Conseil communal les décisions suivantes :

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du bloc communal**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 480'000.--**
- **De financer ce montant de la manière suivante :**
 - par un emprunt pour un montant de Fr. 402'000.-, aux meilleures conditions
 - par une subvention cantonale estimée à Fr. 78'000.--
- **D'amortir l'investissement de Fr. 402'000.- sur une période de 30 ans, par le compte 351.330, la 1ère fois au budget 2023**
- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera utile et nécessaire à cette réalisation**

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


S. GOMES DA SILVA



La Secrétaire :


Ch. VEYRE